

Motion PLR pour la construction de petits immeubles intergénérationnels
avec des appartements dits « IEPA » (immeubles avec encadrement pour personnes âgées)
et des appartements pour familles

Exposé des motifs

Entre 2015 et 2019, la part de la population genevoise âgée de plus de 80 ans est passée de 4,8% à 5,1% .
Les projections pour 2040 tablent sur 9,9% de genevois de plus de 80 ans et 19,8% entre 60 à 70 ans.¹

En 2019, la commune de Chêne-Bougeries est une des quatre plus âgées du canton avec 21,3% d'habitants de plus de 65 ans, contre 16,5% de moyenne cantonale.²

En 2019, plus de 80 communiens ont fêté leurs 80 ans et plus de 50, leurs 90 ans.

Le placement en EMS n'est pas toujours une solution satisfaisante et de plus en plus de personnes âgées souhaitent terminer leur vie dans leur domicile.

La loi sur le réseau et le maintien à domicile (LSDom-K 1 06, juin 2008) apporte une réponse aux enjeux de politique publique liés au vieillissement de la population.

La population de la commune de Chêne-Bougeries a une moyenne d'âge supérieure à la moyenne du canton et la proportion de personnes âgées est appelée à augmenter dans les années à venir.

Le besoin en logements adaptés, qui permettent d'offrir aux personnes en fin de vie une meilleure qualité de vie à domicile et d'éviter le placement en EMS, va donc augmenter et représente un enjeu important pour les années à venir.

Considérant :

- que la part des personnes âgées de 65 ans ou plus dans la population résidente de notre commune est élevée ;
- que le nombre d'octogénaires devrait presque doubler d'ici à 2040 ;
- que les ménages composés exclusivement de seniors pourraient représenter jusqu'à un quart de l'ensemble des ménages genevois en 2040 ;
- que la plupart des personnes âgées souhaitent pouvoir rester chez elles et y vivre de manière autonome le plus longtemps possible ;
- que le canton de Genève s'est clairement engagé dans la voie d'une politique privilégiant le maintien à domicile des aîné-e-s ;
- que la domotique et les nouvelles technologies, permettent de renforcer la sécurité des seniors à leur domicile, y compris pendant la nuit, et donc d'éviter un placement prématuré en EMS ;
- que la possibilité de bénéficier d'un appartement en IEPA inciterait des personnes âgées seules d'opter pour cette solution et libérerait ainsi de grands appartements pour des jeunes familles ;

Considérant également :

- Que la commune dispose de réserves financières lui permettant d'investir pour le bien-être de ses résidents ;

¹ Projections démographiques pour le canton de Genève de juillet 2016

² Memento statistique du canton de Genève 2020

Le PLR invite le Conseil Administratif:

- À étudier et proposer, un projet de construction de logement avec encadrement pour personnes âgées (IEPA) dans le cadre d'un projet intergénérationnel incluant également des appartements pour familles.
- À identifier un terrain pour la construction de petits immeubles destinés pour 50% à des IEPA et pour le reste à des appartements familiaux ;
- À consulter l'IMAD afin de tenir compte des « directives à l'attention du public et des futurs propriétaires d'immeubles avec encadrement pour personnes âgées »;

Le projet d'immeubles IEPA devrait prendre en compte les possibilités de bénéficier de la domotique et disposer d'une salle commune pouvant servir à la prise des repas des résidents âgés ou des activités diverses.

Le Groupe PLR du CM de Chêne-Bougeries